

## Courte chronique d'uniformologie maritime : adjudant principal et officier des équipages

Dès la fin de l'Ancien Régime il était possible à certains maîtres méritants de devenir officiers par une promotion au grade de sous-lieutenant de vaisseau. Cette éventualité devint même très courante pendant la Révolution, avec des promotions ultérieures rapides, du fait de l'importance de l'émigration des officiers du Grand Corps.

Devenir officier resta possible pour les officiers mariniers chevronnés pendant tout le dix-neuvième siècle. Cependant, au début des années 1880, la marine manquait cruellement d'officiers subalternes. C'est pourquoi furent créés en 1882 pour les arsenaux le corps des adjudants principaux des mouvements de port, complétés en 1888 par les adjudants principaux des divisions et par les pilotes-majors pour la flotte. Le corps comportait à l'origine trois classes ; elles devinrent 5 en 1896.

En 1895, il existait ainsi des adjudants principaux de manœuvre, torpilleurs, de mousqueterie, fourriers et infirmiers, et des pilotes-majors (navigateurs). A statut hybride, ces marins étaient les ancêtres des officiers spécialisés d'aujourd'hui. En 1899, s'ajoutèrent à ces spécialistes des adjudants principaux de canonage, timoniers, mécaniciens, de charpentage et de voilerie. Toutefois, les premiers maîtres mécaniciens souhaitant devenir officiers optaient alors exclusivement pour le corps des officiers mécaniciens, ce que n'étaient pas complètement les adjudants principaux.

D'une appellation peu claire, les adjudants principaux et les pilotes-majors furent transformés en officiers des équipages de la flotte en 1913. En 1896, ils avaient reçu une assimilation aux officiers de marine – toute relative cependant, puisque jusqu'en 1907 ils étaient, quel que soit leur grade, subordonnés aux enseignes de vaisseau. Le grade sommital des officiers des équipages de la flotte était initialement celui d'officier principal. Il changea en 1929, la marine créant le grade d'officier en chef des équipages.

Pour des raisons d'alignement interarmées, le corps des officiers des équipages de la flotte fut mis en extinction à la fin de 1969. Ceux qui le souhaitaient purent, en fonction de leur grade et de leurs qualifications, être admis dans le corps des officiers de marine ou dans celui des officiers techniciens, créé à cette même date. L'existence de ce dernier corps fut cependant éphémère, car on décida sa mise en extinction lors de la création du corps des officiers spécialisés en 1975.



En 1882, les adjudants principaux reçurent pour distinctives les baguettes, les dents de scie et les câbles en or sur drap bleu. Les différentes combinaisons de ces éléments déterminaient les grades. Les pilotes-majors reçurent à leur création les mêmes distinctives. Conséquence de l'assimilation des adjudants principaux et des pilotes-majors, la marine décida en 1907 le remplacement de ces attributs de grade par des galons. Mais ceux-ci étaient partiellement recouverts d'une patte d'étoffe bleue.



Le retour du port de l'habit en 1912 conduisit la marine à attribuer aux adjudants principaux et aux pilotes-majors, qui deviendraient officiers des équipages en 1913, des distinctives identiques à celles des officiers de marine. Les feuilles d'acanthes et ancres sur drap bleu étaient complétées par une patte de même étoffe portant des boutons. La richesse des broderies et le nombre de boutons de cette patte déterminaient le grade.



Pilote-major de 1<sup>ère</sup> classe avant 1902 : baguettes, dents de scie et câbles aux parements, ancres croisées et étoiles au collet (symbole des pilotes brevetés depuis 1867). Depuis 1896, les adjudants principaux et pilotes-majors étaient dotés, en plus du sabre à deux bélières et du chapeau qu'ils avaient déjà lorsqu'ils étaient premiers maîtres, de deux contre-épaulettes sur lesquelles devait figurer une ancre (comme la contre-épaulette des enseignes de vaisseau). La ganse du chapeau monté paraît ici à grosses torsades alors qu'elle devrait être en galon plat.



Cette très intéressante photo d'un adjudant principal de 2<sup>e</sup> classe nous présente bien les galons particuliers portés sur les parements et la casquette. A partir de 1896 et jusqu'en 1907, pour les cinq classes d'adjutant principal, les « galons » étaient ainsi disposés : 3 baguettes avec dents de scie pour la 1<sup>ère</sup> classe, 2 baguettes avec dents et un câble en-dessous pour la 2<sup>e</sup>, 1 baguette avec dents et 2 câbles en-dessous pour la 3<sup>e</sup>, 1 baguette avec dents et un câble pour la 4<sup>e</sup> et 1 baguette avec dents seule pour la 5<sup>e</sup>. On comprend dès lors pourquoi les simples galons furent adoptés en 1907...



Il faut attendre 1912 pour que les adjudants principaux et les pilotes majors reçoivent un habit au collet et aux parements brodés. Ici, notre officier des équipages (en retraite et qui participe à une cérémonie privée) n'est pas dans une tenue parfaitement réglementaire : l'épaulette à grosses torsades à gauche et la contre-épaulette à droite, toutes deux normalement sans ancre, distinguent un officier principal, alors que les broderies peu étendues et les deux boutons de la patte de drap sur les parements sont plutôt caractéristiques d'un officier de 1<sup>re</sup> classe.



Cet adjudant principal de 1<sup>re</sup> classe, sans doute photographié avant 1912, ce qui expliquerait qu'il ne soit allé chez le photographe qu'en redingote, nous présente aussi un uniforme pas tout à fait réglementaire : ses quatre galons sont bien recouverts par une patte de drap bleu, mais sont uniformément répartis, alors qu'il devrait y avoir un espace plus important entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> galons.



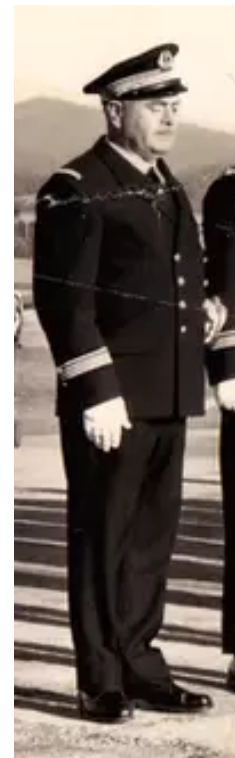
Lors d'une prise d'armes pour remise de décorations à Cherbourg, voici un autre officier principal des équipages, en tenue n°1. La scène se déroule à la fin des années 1920 ou dans les années 1930. La coupe de la redingote, désormais à col ouvert, fut modifiée en 1926.



Un officier de 2<sup>e</sup> classe des équipages de l'école de canonage en rade des Salins en 1930. La tenue n°3 comporte le veston bleu, qui est à col ouvert depuis 1918. En 1927, la casquette à écusson frontal a remplacé la casquette à l'ancre brodée sur la toque.



École des fourriers, des commis aux vivres et des secrétaires en 1937. Rien ne distingue cet officier de 1<sup>re</sup> classe, sans doute d'une de ces trois spécialités, d'un officier des équipages du même grade mais d'une autre spécialité.



La patte de drap avec ses boutons aux parements, recouvrant partiellement les galons, disparut en 1954. Désormais, les officiers des équipages de la flotte auraient pour étoffe distinctive le velours bleu marine ; les galons du veston bleu étaient donc bordés de velours bleu marine. Voici un officier principal en tenue de cérémonie en zone froide telle que définie en 1957.



Un autre officier principal des équipages est ici décoré en zone chaude. Les pattes d'épaule portées sur le veston blanc étaient alors intégralement en velours bleu marine et étaient sans ancre, comme pour tous les corps assimilés.

Au plan de l'uniforme, aujourd'hui plus rien ne distingue les officiers spécialisés des officiers de marine.

© VAE (2S) Éric Schérer. 2023